

RUANDA - URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Kambokamije, mangbesu fille

Origine : Rugombo e.v. et. de Dadani ded

Chefferie : femme du soldat de 1cl. Parakoundo

Poste : camp de la F.P. des Ruhengeri

Profession :

Nº du R. E. : 1751

Nº du R. M. P. : 2809, Ruhengeri

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 27.11.70

Entré, le : 27.11.70

Condamné, le : 27.11.70

1/4 de peine :

Sortie, le : 4.12.70



Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Le Gardien,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dant".

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

Reg. du M. P. N° 2809/Rub
Registre du rôle N°

TRIBUNAL de Police

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

Police

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du
11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Kinkengen,
de recevoir et emprisonner le nommé Tambekarie, mangbetu fille de
Yagombo et de Dadani ded, femme du odd
iel Parakondo camp de la F.P. à Kinkengen
condamné par jugement du Tribunal de Police de Kinkengen

en date du 17. 11. 1930 devenu irrévocabile le 193

à 7 f. S.P.P. + 1,60 f. de r. P. del 7 f. ou 1 f. de Q.P.C.
du chef d' inf. à l'art. 142 a du décret du 24. 7. 1915

Kinkengen, le 17. 11. 1930.

L'Officier du Ministère Public,

B. Vanlier